

Cahier des charges

Sélection d'un prestataire pour

L'étude des actions d'économies d'énergie dans les bâtiments à usage industriel

Date d'émission : 10 juin 2025

Indice : Rev0

Contact :

Gaël LANDRIEUX

Chef de projet département MDE ATEE

g.landrieux@atee.fr

+33 6 62 07 57 36

TABLE DES MATIERES

CAHER DES CHARGES.....	3
1 Contexte et finalité	3
2 Description des missions.....	4
2.1 Estimation des consommations d'énergie	4
2.2 Critères caractérisant le parc des bâtiments	5
2.3 Actions d'amélioration pour réduire les consommations d'énergie.....	6
2.4 Avis sur le cahier des charges de l'audit énergétique dans le bâtiment	7
2.5 Synthèse des Livrables	8
3 Données d'entrées.....	9
3.1 Données confidentielles.....	9
3.2 Données non confidentielles.....	10
4 Planning prévisionnel des missions	11
5 Modalités pratiques	11
6 Facturation.....	11
7 Engagement du candidat	12
7.1 Discrétion et confidentialité.....	12
7.2 Propriété intellectuelle	12
REGLEMENT DE CONSULTATION	13
8 Commanditaire	13
9 Validation de la sélection et engagement	13
10 Calendrier de la consultation.....	13
11 Présentation des offres	14
11.1 Généralités	14
11.2 Pièces à remettre au titre de l'offre	14
11.2.1 Profil général du candidat	14
11.2.2 Planning de réalisation	15
11.2.3 Moyens humains et références.....	15
11.2.4 Proposition financière	15
12 Conditions de remise des offres.....	15
13 Sélection des offres – critères d'attribution.....	16
13.1 Candidatures	16
13.2 Offres.....	16
ANNEXES.....	17

CAHER DES CHARGES

1 Contexte et finalité

Décarboner l'industrie est indispensable pour atteindre les objectifs climatiques de la France, près de 20 % des émissions de gaz à effet de serre étant issues des activités industrielles. La décarbonation est également un levier de performance de l'industrie française à moyen terme.

L'industrie est confrontée à des exigences de plus en plus fortes pour réduire ses consommations énergétiques et, surtout, ses émissions de gaz à effet de serre. L'efficacité énergétique fait partie des leviers identifiés dans la stratégie nationale bas carbone (SNBC) du secteur industrie dont les objectifs ont été revu à la hausse pour la version 2024.

En 2023, l'industrie représente 19% des consommations énergétiques finales françaises soit 283 TWh. La part des consommations énergétiques dans les bâtiments à usage industriel n'est pas connue de façon précise.

La présente étude s'inscrit pleinement dans ce contexte en s'intéressant aux **actions d'économie d'énergie dans les bâtiments à usage industriel (e.g. chauffage, ventilation, climatisation, etc.) hors consommation des procédés.**

La finalité de la présente étude est multiple :

- ✓ Estimer les **consommations énergétiques dans les bâtiments** à usage industriel liés aux déperditions statiques et dynamiques ;
- ✓ Déterminer les **typologies de bâtiments** à usage industriel, réellement pertinente aux regards des consommations d'énergie estimées ;
- ✓ Identifier les types **d'actions d'amélioration énergétique** pour les typologies de bâtiments déterminées précédemment ; Celles-ci seront en conformité avec la réglementation en vigueur.

Perspective d'évolution (hors périmètre de la présente étude) : les conclusions et les livrables de cette étude pourront mener à une fiche d'opportunité permettant la création de nouvelles Fiches d'Opérations Standardisées du secteur Industrie (type IND-EN et IND-BA) dans le cadre du Dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Ces nouvelles fiches contribueraient, à la fois, à augmenter le gisement accessible économiquement, mais également, à accélérer les économies d'énergie dans ce secteur à travers les financements apportés par ces nouvelles fiches.

2 Description des missions

2.1 Estimation des consommations d'énergie

Consommation d'énergie :

L'étude s'attachera à estimer les consommations d'énergie sur l'ensemble du parc national métropolitain existant des bâtiments à usage industriel.

Le périmètre de l'étude s'étend aux bâtiments à usage dit « industriel », c'est-à-dire des bâtiments où une transformation plus ou moins élaborée de matières premières ou d'un produit déjà élaboré est réalisée afin d'obtenir un produit fini, semi-fini ou intermédiaire.

Le périmètre de l'étude n'inclut ni les bâtiments à usage non industriel, ni les bâtiments à usage d'habitation.

La priorité sera mise sur les ateliers industriels où il y a des conditions d'ambiance à maintenir liées à une présence humaine et/ou la présence d'un process. (Hors salle blanche et entrepôts logistique).

Les consommations d'énergie à considérer par ordre de priorité sont celles liées aux postes suivants :

- ✓ Déperditions statiques ⁽¹⁾
- ✓ Déperditions dynamiques ⁽²⁾
- ✓ Eclairage
- ✓ Etc... ?

Les déperditions (statiques et dynamiques) sont à traiter en priorité.

(1) : Les déperditions statiques sont les pertes de chaleur par transmission thermique au travers des parois.

(2) : Les déperditions dynamiques sont les pertes de chaleur par ventilation (entrée d'air neuf, excédent d'air extrait et renouvellement d'air).

Le candidat est libre de proposer l'estimation de consommation d'énergie d'autres postes jugés pertinents en plus des 3 cités précédemment. Le candidat pourra s'appuyer sur l'Annexe 1 – Références Bibliographiques

Les consommations d'énergies devront être exprimées en énergie finale (kWh).

Le candidat précisera si :

- ✓ Les estimations sont issues d'enquêtes
- ✓ Les estimations sont issues de calculs prévisionnels
- ✓ Les estimations sont issues de simulations numériques dynamiques
- ✓ Les estimations sont issues de mesures réelles

Le candidat indiquera dans sa réponse les bases de données qu'il prévoit d'utiliser pour cette étape.

Livrable 2.1 :

L'estimation des consommations d'énergie pourra être remise sous la forme de tableurs Excel complétés d'une synthèse Power Point avec des tableaux de synthèse et illustrée par des graphiques. A titre d'exemple :

Poste de consommation	[kWh _{ef} /an]
Déperdition statique	
Déperdition dynamique	

2.2 Critères caractérisant le parc des bâtiments

Typologie :

Dans cette partie, l'étude déterminera les critères ayant un impact discriminant sur les consommations d'énergie estimées précédemment.

Les critères à considérer sont à titre d'exemple :

- ✓ La zone géographique ;
- ✓ Le volume du bâtiment ;
- ✓ L'usage du bâtiment (atelier mécanique, stockage, fonderie, etc.) ;
- ✓ Les consignes d'ambiance (températures, renouvellement d'air) ;
- ✓ Etc...

Le candidat sera force de proposition et pourra indiquer dans sa réponse les critères pressentis ainsi que la méthodologie imaginée pour les identifier. Ces critères seront en nombre suffisant et qualitatifs pour être représentatifs de la diversité du parc du bâtiment industriel. Néanmoins, ils seront en nombre limité pour une utilisation ultérieure dans le cadre de la création de fiches d'opérations standardisées CEE. Le candidat pourra s'inspirer de l'étude BATINDUS citée dans l'Annexe 1 – Références Bibliographiques

(Voir chapitre 3).

Les typologies peuvent être constituées d'un ou de plusieurs critères.

Les résultats de cette partie permettront d'identifier les typologies du parc existant à forte consommation énergétique qu'il faudra prioriser pour l'étude des économies d'énergie (chapitre suivant).

Le candidat proposera une méthodologie de sélection de critères.

Le candidat indiquera dans sa réponse les bases de données qu'il prévoit d'utiliser pour cette étape.

Livrable 2.2 :

L'estimation des consommations d'énergie en fonction des critères retenus pour les typologies pourra être remise sous la forme de tableurs Excel complétés d'une synthèse Power Point avec des tableaux de synthèse et illustrée par des graphiques.

Les consommations d'énergies devront être exprimées en énergie finale (kWh).

La synthèse peut être de la forme suivante :

Consommations d'énergie [kWh _{ef} /an]			
Critères	Déperdition statique	Déperdition dynamique	Eclairage
Zone géographique			
Volume du bâtiment			
Etc...			

Nota : Ce tableau est donné à titre d'exemple. En fonction de la précision des données, les valeurs présentées dans ce tableau pourront être des fourchettes. Les critères indiqués dans ce tableau sont donnés à titre d'exemple.

2.3 Actions d'amélioration pour réduire les consommations d'énergie

Actions d'amélioration

L'objectif de cette partie est d'identifier, de la manière la plus exhaustive possible, les actions d'amélioration énergétique s'appliquant aux typologies du parc existant déterminées précédemment. Pour chacune des actions, le candidat s'attachera à calculer le gain annuel en énergie finale attendu puis d'en estimer l'investissement associé pour en déterminer le temps de retour.

De plus, il est demandé d'identifier les freins et les opportunités rencontrés par les Maîtres d'Ouvrage pour engager des travaux d'efficacité énergétique dans les bâtiments à usage industriel, liés à ces actions d'améliorations.

Les actions à considérer sont, à titre d'exemple :

- ✓ L'isolation du bâtiment (à considérer obligatoirement)
- ✓ Réduction du volume d'air à traiter
- ✓ Régulation, gestion, programmation des consignes de température
- ✓ Equilibrage aéraulique (Renouvellement d'air, extraction d'air vicié)
- ✓ Récupération de chaleur
- ✓ Porte sectionnelle automatique
- ✓ Puits de lumière naturelle
- ✓ Etc...

Les actions peuvent être considérées de manière combinée afin d'en améliorer le temps de retour sur investissement.

Le candidat apportera et précisera dans sa réponse, les bases de données qu'il utilisera dans le cadre de l'étude ainsi que la méthodologie utilisée pour les calculs des consommations d'énergie et les estimations des investissements.

Livrable 2.3 :

Les actions d'amélioration pourront être remises sous la forme de tableaux Excel complétés d'une synthèse Power Point avec des tableaux de synthèse et illustrée par des graphiques.

La synthèse des actions (ou combinaison d'actions) peut être de la forme suivante :

Action n°1 – gain annuel en énergie finale [kWh _{ef} /an]				
		Critère 2		
		Volume < x [m ³]	x [m ³] < Volume < y [m ³]	Volume > y [m ³]
Critère 1	zone H1			
	zone H2			
	zone H3			

Cet exemple est donné à titre informatif pour une action ayant 2 critères (critère 1 : la zone géographique et critère 2 : le volume du bâtiment).

Combinaison d'actions (Action 1 et Action 2) – gain annuel en énergie finale [kWh _{ef} /an]				
		Critère 2		
		Volume < x [m ³]	x [m ³] < Volume < y [m ³]	Volume > y [m ³]
Critère 1	zone H1			
	zone H2			
	zone H3			

Cet exemple est donné à titre informatif pour une combinaison d'actions (action 1 et action 2) ayant toutes les 2 les 2 mêmes critères (critère 1 : la zone géographique et critère 2 : le volume du bâtiment).

2.4 Avis sur le cahier des charges de l'audit énergétique dans le bâtiment

Cette partie est indépendante des parties précédentes.

Le candidat analysera le cahier des charges « audit énergétique dans les bâtiments », disponible dans la librairie en ligne de l'ADEME (Cahier des charges non spécifique aux bâtiments à usage industriel) et donnera son avis sur l'applicabilité de celui-ci dans le cas des bâtiments à usage industriel.

Le cas échéant, le prestataire proposera des pistes d'amélioration et d'adaptation de ce cahier des charges aux spécificités des bâtiments industriels.

Lien vers le cahier des charges dans la librairie ADEME :

<https://librairie.ademe.fr/batiment/730-audit-energetique-dans-les-batiments.html>

Livrable n°2.4 :

Note synthétique exprimant l'avis du candidat sur la possibilité d'utiliser ce document comme cahier des charges d'un audit énergétique dans le bâtiment à usage industriel et des pistes d'ajustement le cas échéant.

2.5 Synthèse des Livrables

Les livrables attendus à l'issue de l'étude sont :

- ✓ n° 2.1 - Estimation des consommations d'énergie ;
- ✓ n° 2.2 - Typologies des bâtiments à usage industriel ;
- ✓ n° 2.3 - Actions d'amélioration pour réduire les consommations d'énergie ;
- ✓ n° 2.4 – Note synthétique sur le cahier des charges d'un audit énergétique dans le bâtiment.

Une synthèse de ces livrables pourra être rendue publique.

3 Données d'entrées

3.1 Données confidentielles

Dans le cadre de cette étude, l'ADEME mettra à disposition directement auprès du prestataire, sans transiter par l'ATEE, des données confidentielles anonymisées issues de différentes sources telles que décrites ci-dessous.

La transmission de ces données sera soumise à la signature d'un accord de confidentialité entre le prestataire et l'ADEME.

DECARB FLASH

L'appel à projet « DECARB FLASH » (IZF V3) est un dispositif opéré par l'ADEME entre juillet 2022 et novembre 2022 avec pour objectif de financer des actions de décarbonation à destination de l'industrie diffuse (sites < 500 salariés) et déployables rapidement. Les actions éligibles portaient principalement sur de l'efficacité énergétique, de la récupération de chaleur fatale ou étaient liées à la production de chaleur et de froid renouvelables concernant les utilités, procédés et bâtiments industriels.

Parmi les actions de décarbonation éligibles, certaines concernaient l'isolation de l'enveloppe de bâtiments industriels.

Les données transmises sont :

- Des données d'instruction du dispositif « DECARB FLASH » (IZF V3) anonymisées, telles que : opérations de décarbonation réalisées, localisation approximative du site, CAPEX du projet, aide apportée, décarbonation effectuée, ...
- Des pièces justificatives déposées par des porteurs de projet du dispositif « DECARB FLASH » (IZF V3) anonymisées, par exemple :
 - o Des justificatifs d'économie d'énergie et de décarbonation des projets tels que des audits énergétiques du bâtiment concerné, des notes de calcul et/ou de dimensionnement ;
 - o Des devis de fournisseurs de matériel et prestation d'isolation du bâti ;
 - o Des plans de masse des bâtiments ou sites concernés hors documents dont la transmission est soumise à autorisation de l'auteur.

Données CEREN

Le CEREN (Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie) produit tous les ans des données sur la demande en énergie des secteurs industrie, résidentiel et tertiaire. C'est un Groupement d'intérêt économique composé des gestionnaires de réseau qui assurent le transport et la distribution du gaz et de l'électricité) ainsi que l'ADEME. Dans le cadre de cette étude, les données industrie seront ciblées. Elles sont pour une part des données résultants d'enquêtes réalisées par le CEREN (un quart de l'industrie est enquêté chaque année avec une rotation des secteurs tous les ans) et pour une autre part des données concernant l'industrie entière, fruit d'extrapolation entre les données CEREN et des données de l'INSEE.

Les données anonymisées suivantes seront fournies :

- Données Parc 2021, 2020, 2019, 2018 (chaque année correspondant à chaque quart de l'industrie enquêtée) :
 - o Chauffage des locaux : secteur industriel, type énergie, type local, type matériel, âge matériel, hauteur plafond, consommation...
 - o Eclairage : secteur industriel, type lampe, type ballast, surface éclairée, consommation

- Surface : surface couverte, surface chauffée, température, isolation, conditionnement
- Taux de remplissage des enquêtes et note méthodologique pour la fiabilité des données
- Données industrie entière 2021 des consommations par forme d'énergie (extrait de la base BIC) sur les usages chauffages des locaux et éclairage.

Plateforme de recueil des audits énergétiques

Cette plateforme est destinée à recevoir les données relatives à la réalisation des audits énergétiques des grandes entreprises, dont la réalisation a été rendue obligatoire tous les quatre ans par la loi n°2013-619 du 16 juillet 2013. Les données listées ci-dessous saisies par les entreprises sur la plateforme seront fournies. Ces données étant saisies manuellement par les entreprises, il est à noter que leur fiabilité est très variable d'un audit à l'autre.

Les données anonymisées suivantes seront fournies :

- Données par entreprises : Secteur NAF, région, consommation énergétique globale, type de bâtiment déclaré, consommation totale et par usage, coût, surface totale, surface auditée et surface chauffée, année de construction la plus ancienne et la plus récente
- Liste des propositions d'amélioration liées à la thématique bâtiment, coût associé, gain, temps de retour brut, impact sur la qualité architecturale

Si besoin, l'ADEME pourra ponctuellement vérifier des rapports d'audits ponctuellement pour en vérifier la fiabilité des données.

3.2 Données non confidentielles

Références bibliographiques (cf. Annexe 1)

En amont de l'étude, l'ATEE a réalisé un document références bibliographiques destiné à établir un état des connaissances disponibles sur le sujet. Cette synthèse traite de la détermination des potentiels d'économies d'énergie dans les bâtiments à usage industriel et des actions d'amélioration associées. Elle traite également des travaux de création de typologies de bâtiments industriels.

BATINDUS

Dans le cadre de l'association Matériaux et Équipements pour une Construction Durable (MECD), labellisé Tremplin Carnot, trois de ses membres (CERIB, CTICM et FCBA) ont mené en compagnie du CETIAT et du LMDC Toulouse une étude en deux volets (BATINDUS 1 en 2016 et BATINDUS 2 en 2019) visant à établir une évaluation énergétique et environnementale des bâtiments industriels du parc français :

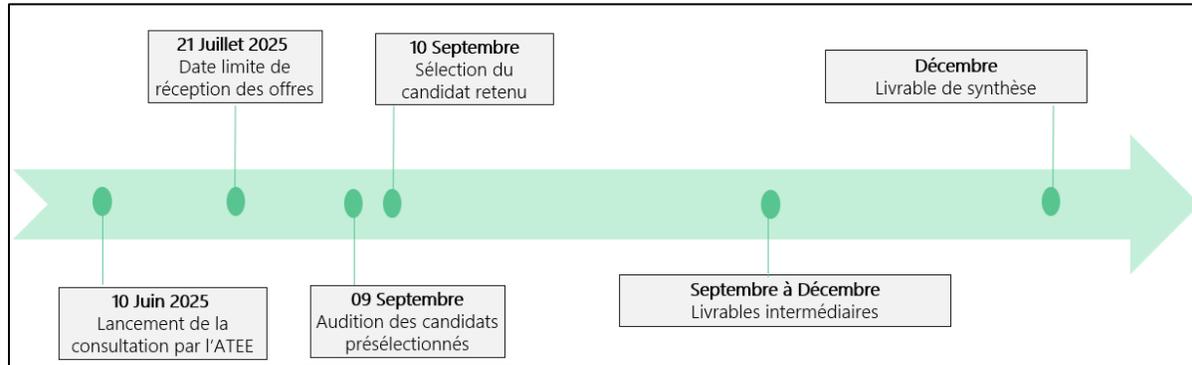
- **BATINDUS-1** : étude du contexte du marché industriel et de la typologie des bâtiments, suivie d'une étude par modélisation de cas prédéterminés puis de l'élaboration d'une matrice des combinaisons de paramètres influant sur la consommation d'énergie (surface ; matériau de structure, régulation d'ambiance) à envisager.
- **BATINDUS-2** : extension de l'étude pour couvrir environ 80 % du parc industriel, en utilisant la matrice développée dans le volet 1 pour renforcer la représentativité.

Les rapports finaux des deux volets de cette étude financée par l'ADEME seront mis à disposition du lauréat.

4 Planning prévisionnel des missions

Les prestations se dérouleront sur l'année 2025.

L'objectif est une fin des missions avant la fin de l'année 2025.



Nota : Ce planning prévisionnel est donné à titre indicatif. Le candidat est libre de proposer son propre planning prévisionnel.

5 Modalités pratiques

L'ATEE réceptionnera les réponses des candidats et restituera son analyse aux candidats, basée sur la grille de critères définis au [chapitre 13](#).

L'ATEE sélectionnera le candidat retenu pour la réalisation de cette étude selon le calendrier prévisionnel décrit au [chapitre 10](#).

L'ATEE se réunira avec le candidat sélectionné, sur un rythme à définir, en fonction de l'avancement de l'étude (kick off meeting, réunions de suivi, réunion finale validant l'étude).

Le candidat proposera dans son offre une méthodologie et un planning de réunion de travail lui permettant de réaliser les missions demandées.

Les réunions de suivi d'avancement peuvent se tenir sous forme de visioconférence.

Les présentations des livrables se feront en présentiel.

6 Facturation

La facturation sera établie 30% à la commande et le solde à la réception des livrables.

Sur les factures figureront la nature des prestations exécutées.

Les factures seront accompagnées d'un état d'avancement des missions et des livrables produits.

Les factures seront établies dans le respect de la réglementation en vigueur.

7 Engagement du candidat

7.1 Discrétion et confidentialité

Le candidat et son/ses consultants s'engagent à garder strictement confidentielle toute communication reçue au cours de l'exécution du marché, à ne pas la reproduire ni la communiquer à des tiers non autorisés. Il met en œuvre les moyens pour conserver la confidentialité des documents et informations auxquelles il a pu accéder pour l'exécution des prestations. Il s'engage à restituer pendant et au terme de la prestation tout document en lien avec la prestation.

7.2 Propriété intellectuelle

Le prestataire retenu s'engage à céder l'intégralité des droits de Propriété Intellectuelle des productions de la prestation décrite dans le présent cahier des charges selon les modalités décrites en [Annexe 2](#).

REGLEMENT DE CONSULTATION

8 Commanditaire

La présente consultation est lancée par l'ATEE, association loi 1901, dont le siège social est situé Tour Eve – 1 Place du Sud – 92800 PUTEAUX, SIRET 315 062 786 00043 - Code NAF 7022 Z - TVA FR 00315062786, représentée par Nicolas FONDRAZ, Président.

Contact de l'appel d'offres :

Gaël LANDRIEUX – Chef de Projet Département Maîtrise de l'énergie

- ✓ Email : g.landrieux@atee.fr
- ✓ Téléphone : +33 6 62 07 57 36

9 Validation de la sélection et engagement

La sélection sera réalisée par l'ATEE sur la base des critères indiqués dans le chapitre le [chapitre 13](#) du présent règlement. L'ATEE se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues et s'engage à garder confidentielles les offres reçues. Le candidat se réserve le droit de demander des précisions complémentaires tant que de besoin.

L'ATEE se réserve le droit de suspendre à tout moment la présente consultation sans versement d'indemnités particulières aux soumissionnaires ayant remis une offre.

Les soumissionnaires non retenus ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision.

L'ATEE ne sera engagée qu'après notification écrite au candidat de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées via un contrat de prestation.

L'ATEE se réserve la possibilité de sélectionner tout ou partie des missions décrites dans le cahier des charges.

10 Calendrier de la consultation

Diffusion de la consultation	Mardi 10 juin 2025
Réponse aux questions des candidats par l'ATEE (mail, téléphone, échange visio)	Du 10 juin au 30 juin 2025
Dépôt des offres	Lundi 21 juillet 2025, à 13h
Questions complémentaires vers les candidats	Lundi 28 juillet
Date limite de convocation au jury d'audition pour les dossiers retenus	Vendredi 01 août 2025
Audition des candidats	Mardi 09 septembre 2025
Choix du candidat retenu	Mercredi 10 septembre 2025
Contractualisation	Lundi 15 septembre 2025

11 Présentation des offres

11.1 Généralités

Le candidat transmet une offre unique et détaillée regroupant tous les documents constituant la candidature, sous forme électronique à l'adresse mail suivante : g.landrieux@atee.fr.
Le candidat se conformera au cadre défini ci-dessous lors de la formulation de sa proposition.

11.2 Pièces à remettre au titre de l'offre

L'offre technique doit comporter impérativement les éléments suivants :

11.2.1 Profil général du candidat

Le candidat peut être constitué d'un groupement de plusieurs partenaires, dans ce cas, il sera représenté par un pilote unique ; ce groupement sera justifié par le candidat.

- ✓ Raison sociale, SIREN, effectif global de la structure
- ✓ Secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité, prestations proposées
- ✓ Existence ou non d'une politique RSE

Le candidat devra justifier dans son offre des compétences techniques, ingénierie, pilotage de projet pour tenir les objectifs de l'étude et de ses références qui se rapprochent des thématiques abordées.

Le candidat veillera à mettre en œuvre et mettre en évidence dans son offre les leviers de succès suivants : alliance de différentes expertises (base de données, techniques...), et de ses travaux, historique de travail dans le secteur industriel et bâtiment, respect des délais, flexibilité et réactivité.

Les compétences, références et expériences seront présentées au regard des missions à conduire dans cette étude :

Membre du groupement ¹			
Raison sociale			
SIREN			
Effectif global			
Politique RSE : oui / non			
Pilotage			
Ingénierie secteur énergie industriel			
Ingénierie traitement de données			
Expertise technique sur l'efficacité énergétique			
Capacité de rédaction et d'illustration			
Autres ?			

Dans sa réponse, le candidat mettra en avant son expérience et ses compétences dans le domaine de l'efficacité énergétique en particulier dans le secteur de l'industrie et sur le volet bâtiment industriel lui permettant de répondre à l'ensemble des missions. Il valorisera ce qui peut le différencier des autres candidats.

¹ Une seule colonne si candidat unique sinon une colonne pour chaque membre du groupement.

Le candidat proposera les méthodologies et les bases de données qui lui semblent pertinentes pour répondre aux objectifs de l'étude. Dans la construction de sa réponse, le candidat pourra proposer des axes d'investigation complémentaires à ceux présentés dans ce cahier des charges.

11.2.2 Planning de réalisation

Le candidat présentera dans sa réponse un planning détaillé des études avec découpage des prestations et démarche pour atteindre les résultats. Seront notamment précisés les points suivants :

- ✓ La méthodologie envisagée et la durée de chaque étape,
- ✓ L'organisation interne et suivi du projet,
- ✓ Le planning détaillé envisagé pour les différentes étapes.

11.2.3 Moyens humains et références

Le candidat présentera les moyens humains (et les éventuels sous-traitants ou co-traitants) mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi :

- ✓ Nom du Directeur/Directrice de projet, fonction, compétences et expériences dans le domaine,
- ✓ Nom, rôle et responsabilité de chaque intervenant, le cas échéant entité de rattachement et CV avec notamment compétences, expériences, références de missions comparables.

11.2.4 Proposition financière

L'offre financière doit comporter impérativement les éléments suivants :

- ✓ La proposition financière scindée pour chacune des missions,
- ✓ Le prix en euros hors taxe,
- ✓ La mention de l'acceptation du cahier des charges.

12 Conditions de remise des offres

La date et l'heure limites de réception des offres sont fixées au :

Lundi 21 juillet 2025, à 13h

Les dossiers d'offres devront être transmis électroniquement à l'adresse mail suivante :

g.landrieux@atee.fr

L'objet du mail devra préciser : « Réponse consultation pour l'étude des actions d'économies d'énergie dans les bâtiments à usage industriel ».

Les offres qui seraient remises après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenues.

13 Sélection des offres – critères d’attribution

13.1 Candidatures

Les candidatures sont appréciées au regard des références, fiches projets, capacités, compétences, méthodologies imaginées et les bases de données disponibles dans les domaines objets de la consultation.

13.2 Offres

Le choix de l’offre la plus avantageuse s’effectue au vu des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
1. Expériences	40%
2. Valeur technique	40%
3. Offre financière	20%

Expériences

- ✓ Composition de l’équipe dédiée, compétences des ressources mobilisées. (CV, expertise, séniorité, etc.) ;
- ✓ Pertinence du groupement ;
- ✓ Références ;
- ✓ Pertinence et réalisme du planning proposé ;
- ✓ Méthodologie de gestion de projet proposée ;
- ✓ Suivi de la prestation, reporting, compte rendu, outil de gestion.

Valeur technique

- ✓ Compréhension de la demande
 - Compréhension du cahier des charges et appropriation du contenu du « Règlement » ;
 - Adéquation de l’offre avec la demande ;
 - Description de l’apport de chaque membre du groupement.
- ✓ Méthodologie
 - Clarté, rigueur et précision de la méthodologie proposée.
- ✓ Capacité
 - Capacité à collecter et compiler des données dans le secteur du bâtiment à usage industriel ;
 - Capacité à produire des contenus techniques vulgarisés et illustrés.

Offre financière

Le candidat indiquera le prix en euros HT de chacune des missions 2.1, 2.2 et 2.3 décrites dans le présent cahier des charges.

ANNEXES

Annexe 1 – Références Bibliographiques

Annexe 2 – Modalités de cession des droits patrimoniaux